

Rapport général de la 2^e Conférence sur le dialogue des cultures et des religions

Fès – 10-12 septembre 2018

Par Awa Ndiaye*,
Rapporteuse générale de la conférence

** Présidente de la Commission de protection des données personnelles du Sénégal et ancienne Ministre de la Culture*

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Je voudrais remercier l'OIF, ainsi que tous ses partenaires à cette Conférence internationale sur le Dialogue des Cultures et des Religions, tenue en cette belle ville de Fès, pour l'honneur qui m'est fait de vous présenter le Rapport général de nos travaux.

Je voudrais me réjouir des communications de très haute facture qui ont permis de préciser le cadre de nos délibérations, et de susciter une réflexion fructueuse, que la participation d'experts et de sommités en la matière, a rendue possible.

Vous comprendrez alors aisément que le Rapport que je me propose de vous soumettre ne saurait prétendre à l'exhaustivité.

Il retracera, dans ses grandes lignes, la trame de nos délibérations.

Nous avons, en réalité, et en accord avec l'OIF et ses partenaires, choisi de présenter le fruit des riches réflexions et débats, que nous avons eu l'opportunité d'entendre, sous la forme d'une matrice d'actions prioritaires, construite à partir des recommandations pertinentes et efficaces, dégagées par les travaux en atelier.

Permettez-moi, dès l'entame de mon propos, de rappeler l'engagement réaffirmé de l'OIF, de l'ISESCO et des États partenaires, pour l'édification d'un espace de solidarité et de paix, par la concertation et la coopération, et dans le respect de la diversité des cultures, des langues et des religions.

Et de fait, depuis le Traité de Niamey en 1970, le dialogue des cultures et la valorisation des identités culturelles, dans le respect de la diversité de leurs expressions, sont le ciment de la Francophonie, et le ferment de cet idéal du vivre-ensemble qui fait son originalité.

« S'enrichir de nos différences pour converger vers l'universel », tel est le projet humaniste de Senghor et de la Francophonie.

Parallèlement, l'ISESCO a toujours prôné une culture du dialogue interculturel, et inter-religieux, comme le fondement même de sa vision du monde, et de son

engagement pour des relations humaines saines et constructives, entre les Nations et les Peuples.

La Conférence de Fès +2 s'inscrit dans le sillage de rencontres antérieures portant sur le dialogue des cultures et des religions, de la 1^{ère} session à Kairouan sur le thème « La promotion du dialogue des civilisations et du respect de la diversité culturelle » à la 2^{ème} session tenue à Fès en 2013 et portant sur le thème : « Le dialogue des cultures et des religions et le respect de la diversité culturelle ».

Dans cette dynamique, il convient de saluer la bienveillante attention que Sa Majesté Mohamed VI, Roi du Maroc, a bien voulu accorder à ces problématiques, en acceptant d'abriter, pour la deuxième fois, la Conférence internationale sur le dialogue des cultures et des religions.

Au demeurant, la Conférence voudrait magnifier l'engagement déterminé de Sa Majesté, en faveur des valeurs d'échange et de respect de l'Autre.

Et de fait, dans un monde où le repli sur soi et la défiance face à l'autre prennent le pas sur l'ouverture à la diversité et à l'enrichissement mutuel ;

Dans un monde où la révolution numérique bouleverse nos quotidiens, remet en question la notion d'identité, contribue à mettre davantage en évidence les pluralités et la diversité de nos richesses culturelles et de nos économies, révélant par là-même l'ampleur des inégalités sociales, scientifiques et économiques, et menaçant la stabilité des communautés humaines et la paix mondiale, il est urgent et crucial qu'une volonté politique forte se manifeste, afin de jeter les bases d'une coexistence humaine respectueuse du pluralisme des cultures et des croyances, par un engagement et des actions solidaires et efficaces, collectifs et vigilants.

Engagement et responsabilité de tous et de chacun d'entre nous : il s'agit bien d'identifier les remèdes appropriés et de se projeter vers un avenir commun.

Le dialogue, en effet, commence par la rencontre entre deux êtres humains, par l'échange au travers d'une langue commune, ou d'une traduction littéraire.

L'accès à la langue de l'Autre, primordial, devient alors opportunité de dialogue entre les cultures et d'enrichissement par la connaissance de l'Autre.

La perméabilité des cultures, rendue possible par l'accès à la langue, est ainsi le moteur de l'évolution humaine, et le garant de l'ouverture, de la tolérance et du respect de l'identité culturelle et religieuse.

Culture et religion, en effet, intimement mêlés, fondent l'identité humaine.

Au demeurant, tous les grands textes religieux prônent les mêmes valeurs universelles de concorde et d'ouverture, dans un esprit de nécessaire coexistence.

Cette interaction fécondante des civilisations tisse des liens fondamentaux pour le respect mutuel, le dialogue et la paix. En accompagnant cette interaction pour diffuser largement ces valeurs, les médias participent à l'émergence d'une culture de coexistence, et à un monde de paix, respectueux des différences.

Cette culture de coexistence est le rempart le plus sûr à l'émergence des conflits religieux, des confrontations politiques, de la négation des droits et libertés fondamentaux, du terrorisme, de la xénophobie et de tous les extrémismes.

Une culture de coexistence dont l'éducation et la formation demeurent les vecteurs de base, par l'instauration d'une école au sein de laquelle seront encouragés l'esprit de pluralisme, l'ouverture à l'Autre, et la pensée critique.

Une culture de coexistence qui devra également prendre en charge la question migratoire, non plus comme une contrainte et une fracture, mais plutôt comme une opportunité, pour l'émergence d'un monde nouveau fait d'apports pluriels et enrichissants.

Etats, Organisations Internationales et acteurs de la société civile, engagés collectivement à un mieux vivre-ensemble, dans le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine, mettront en exergue une politique migratoire inclusive et respectueuse de la diversité, mais aussi une politique du livre et de la traduction qui permet toutes les rencontres, toutes les découvertes, le dialogue culturel et religieux, le respect de la diversité, la connaissance de soi, et la confiance en un avenir collectif.

Cette dynamique nouvelle et cet engagement global en faveur des valeurs d'échanges et de respect de la différence, la Conférence se propose de les décliner en une matrice d'actions prioritaires, dont je voudrais ici faire l'économie.

Atelier 1

Les recommandations de l'atelier sur les langues et les religions ont souligné la nécessité de prendre en charge les points suivants :

1. Initier des programmes d'enseignement des langues des textes sacrés afin de conjurer les risques de manipulation des textes religieux et des consciences ;
2. Intensifier la formation des traducteurs ;
3. Mettre en place un fonds destiné à la traduction des textes sacrés et des écrits sur la religion afin de favoriser les échanges entre les cultures et les religions.

Atelier 2

En ce qui concerne le rôle des artistes et créateurs pour le renforcement du dialogue des cultures, la Conférence préconise :

1. De faciliter les échanges et la rencontre entre créateurs, en implantant des espaces de création et de partage dans les villes afin de faciliter un dialogue plus étroit avec les populations ;
2. De renforcer la formation des artistes et professionnels de la culture et faciliter leur accès aux financements, afin de leur permettre de jouer au mieux leur rôle d'agents du dialogue des cultures ;
3. De créer un Erasmus francophone pour favoriser la mobilité des acteurs culturels, aux fins de renforcer la connaissance mutuelle, la déconstruction des préjugés et le dialogue des cultures ;
4. L'organisation tournante de la conférence internationale sur le dialogue des cultures et des religions, afin de favoriser l'implication active de chacun des États francophones à la construction d'un espace de paix, de dialogue et de compréhension mutuelle.

Atelier 3

Pour ce qui concerne les acteurs clés de la subversion, la Conférence recommande de :

1. Renforcer l'État de droit et les droits de l'Homme ;
2. Mettre en place des programmes d'éducation à la paix en faveur des jeunes, tout en développant leur sens des responsabilités en tant que vecteurs de stabilité et de cohésion au sein de la communauté ;
3. Prendre des mesures de prévention par la mise à niveau des écoles d'enseignement religieux et la formation des ministres du culte ;
4. Soutenir la réinsertion et le plaidoyer des combattants de la paix.

Atelier 4

L'atelier 4 relatif au « Rôle du politique et de l'économique », est revenu avec insistance sur :

1. La responsabilité des États en tant que garants de la cohésion sociale, politique et économique, pour anticiper sur les crises en mettant en place des mécanismes de veille, de prévention, de régulation et de résolution des conflits ;
2. La sensibilisation des acteurs économiques à l'importance de la responsabilité sociétale des entreprises et de la solidarité internationale ;
3. L'élaboration de contenus de formation et de sensibilisation à la culture du dialogue, du respect de l'autre et de l'acceptation mutuelle, afin de promouvoir un dialogue des cultures plus engagé ;

Atelier 5

L'atelier 5, qui portait sur « La médiation et la médiatisation », a proposé les recommandations suivantes :

1. Inciter les États à renforcer l'autorité et les moyens d'action des organes de régulation des médias afin de les rendre aptes à accompagner l'échange et le dialogue entre les cultures et les religions ;
2. intensifier les programmes destinés aux médias et relatifs à la culture de la paix et à la coexistence des cultures et des religions ;
3. Appeler les États à coopérer en matière de lutte contre les discours de haine sur les plateformes numériques pour construire des réponses supranationales.

Atelier 6

L'atelier 6, qui portait sur le thème « L'éducation à la paix », a formulé les propositions suivantes :

1. Encourager les États à l'intégration systématique, dans les curricula d'éducation et de formation, de modules spécifiques à l'éducation à la paix, afin de développer chez les jeunes une culture du dialogue et de l'échange et un esprit ouvert et critique ;
2. Encourager les États à mettre en place des enseignements sur la sociologie des religions ;
3. Elaborer, en faveur des ministres du culte, des programmes de sensibilisation au respect de la différence des croyances et des pratiques religieuses dans leur diversité ;
4. Mettre en exergue, dans les enseignements et l'interprétation des textes sacrés, les contenus qui contribuent au renforcement du dialogue des cultures, des religions et à la connaissance mutuelle,
5. Initier des programmes de sensibilisation en faveur des utilisateurs des réseaux sociaux, pour un usage équilibré et responsable de ces nouveaux outils ;
6. Soutenir les organisations de la société civile dans leurs efforts et projets d'éducation à la paix.

Par ailleurs, la Conférence est revenue avec insistance sur l'opportunité de créer un observatoire des cultures et des religions au sein de l'espace francophone. A cet effet, la Conférence voudrait recommander fortement que l'Observatoire des dynamiques culturelles et linguistiques, déjà mis en place par l'OIF, soit conforté et ses missions élargies.

La Conférence préconise, pour finir, la mise en place d'un mécanisme de suivi opérationnel, afin de veiller à la mise en œuvre de chacune des recommandations.